



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question écrite n° 72962

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les difficultés croissantes rencontrées par la filière porcine. Depuis bientôt un an, les éleveurs français de porcs subissent les effets de l'embargo russe, effectif depuis janvier 2014 et principale cause de la chute des prix. Le cours du porc baissant inexorablement, les experts estiment que le manque à gagner pour les producteurs approche les 15 euros par porc sortant de leur élevage. Dans un contexte économique déjà difficile pour l'ensemble de la filière porcine, ces lourdes pertes ne permettent plus aux éleveurs de vivre convenablement de leur activité ni de faire face aux investissements nécessaires. Aussi, il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour redynamiser la production et la filière porcine française et ainsi pérenniser les emplois qui en dépendent.

Texte de la réponse

Le marché de la viande porcine subit une baisse régulière des prix depuis plusieurs mois en lien, notamment, avec l'embargo mis en place par les autorités russes depuis février 2014 pour des raisons sanitaires. Le Gouvernement a demandé à la Commission européenne d'activer des mesures de marché au niveau européen afin de permettre un rétablissement des cours. Des discussions sont également en cours avec les autorités russes pour lever au plus vite cet embargo sanitaire. En parallèle, le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois avec les acteurs de la filière porcine française sur des thématiques d'importance stratégique pour celle-ci. Les objectifs sont de maintenir le niveau de performance technique des élevages tout en produisant autrement, d'accompagner les adaptations de l'outil industriel d'abattage-découpe, de gérer la volatilité des prix des matières premières et de mieux valoriser la production porcine française. Plusieurs actions sont mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour répondre à ces objectifs. Par exemple, la priorité a été donnée à l'élevage dans le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles doté de plus de 200 millions d'euros par an et qui soutient la modernisation du parc de bâtiments dans un objectif de double performance économique et environnementale. De plus, la mise en place du régime d'enregistrement pour les installations classées doit faciliter la réalisation d'opérations de regroupement ou d'agrandissement tout en maintenant les exigences environnementales. Par ailleurs, différents outils financiers existent pour soutenir les investissements dans l'industrie agroalimentaire. Celle-ci bénéficie aussi pleinement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place par le Gouvernement pour aider les entreprises à investir et à embaucher. Enfin, la clause de renégociation obligatoire des contrats créée par la loi relative à la consommation doit permettre une meilleure prise en compte des fluctuations du coût des matières premières dans les négociations commerciales entre les différents acteurs du secteur. Les pouvoirs publics et la profession travaillent ensemble pour identifier de nouveaux débouchés à l'export. Les professionnels de la filière porcine ont intégré le logo « Le porc français » dans la démarche « Viandes de France » lancée par les interprofessions à l'occasion du salon international de l'agriculture 2014. Le logo « Le porc français » garantit l'origine française de la viande de porc et des produits qui en sont issus. Près de 90 % du porc frais et la moitié des jambons cuits portent désormais le logo « Le porc français ».

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72962

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 487

Réponse publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1334